

# Uniformalion

**Le partenaire formation  
des entreprises et des salariés**

**de l'économie sociale  
de l'habitat social  
et de la protection sociale**

UNIFORMATION AU NIVEAU NATIONAL :

47 000 entreprises / 1 million de salariés couverts / 330 millions € de collecte

## Agrément d'Uniformation

### 21 branches regroupées par secteur professionnel

- Animation
- Golf
- Sport
- Tourisme Social et Familial

- Aide à domicile

- Mutualité
- Régime Social des indépendants
- Institution de Retraite Complémentaire et de prévoyance
- Régime général de la sécurité sociale des salariés

- ML / PAIO
- Ateliers et chantiers d'insertion
- Pôle Emploi

- Alisfa (Acteurs du lien social et familial -centres sociaux, les associations de développement local, associations d'accueil de la petite enfance)
- Centres PACT (Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'habitat)
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (Caue)
- Entreprises Sociales pour l'Habitat
- Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs (FSJT)
- Organisations Professionnelles de l'Habitat Social
- Régies de quartier
- Sociétés coopératives d'HLM
- Offices Publics de l'Habitat

## **CE QU'IL FAUT RETENIR DU TEXTE DE LOI**

*« Toute personne peut bénéficier tout au long de sa vie professionnelle d'un conseil en évolution professionnelle, dont l'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel. Ce conseil gratuit est mis en œuvre dans le cadre du service public régional de l'orientation .... »*

## **Institutions en charge de la délivrance du CEP :**

OPACIF et FONGECIF / POLE EMPLOI / APEC / CAP EMPLOI / MISSIONS LOCALES

Ces 5 réseaux font également partie des opérateurs régionaux participant à la mise en place du service public régional de l'orientation (SPRO) répondant au cahier des charges arrêté par la région.

## Mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP)

- Participation d'Uniformalion qui représente le hors champ dans le groupe de travail DGEFP / CEP (portant notamment sur le cahier des charges)
- Uniformalion entend participer pleinement à la mise en place du SPRO en tant qu'acteur reconnu par la loi :
  - pour les publics (salariés, demandeurs d'emploi...) intéressés par les secteurs d'activités relevant du périmètre d'Uniformalion : Economie Sociale, Protection Sociale, Habitat Social
- Et collaborer à la professionnalisation des différents acteurs du SPRO quant à leur connaissance des secteurs relevant d'Uniformalion ainsi qu'aux articulations de processus nécessaires

## Mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP)

- Volonté que chaque salarié des entreprises relevant d'Uniformalion puisse accéder au CEP en renforçant le maillage du territoire pour un accès plus aisé aux demandeurs de CEP en labellisant un réseau de partenaires ou avec les opérateurs CEP supplémentaires agréés par les régions
- Volonté qu'Uniformalion soit un opérateur CEP dans le cadre des Services Publics Régionaux d'Orientation (SPRO),
- Volonté que l'offre de services Uniformalion, tout en respectant le cahier des charges national, tienne compte des spécificités :
  - des branches professionnelles,
  - des volontés de chaque SPRO tout en assurant une cohérence nationale commune à tout endroit du territoire.
- Adapter son offre de service aux spécificités, axes et stratégies régionales dans le cadre des SPRO et ainsi être acteur et contributeur au SPRO notamment dans le cadre du niveau 1 du CEP

- Disposer **d'un réseau SPRO / CEP Uniformalion** constitué pour l'essentiel de conseillers en évolution professionnelle Uniformalion
- Promouvoir la constitution **d'un binôme** connu par le salarié utilisateur du CEP constitué :
  - d'un « **réfèrent CEP** » qui relève d'Uniformalion et assure le suivi du salarié depuis son identification dans le processus CEP jusqu'à sa sortie du processus. Il gèrera l'éventuelle articulation avec un processus CPF (Compte Personnel de formation)
  - d'un « **conseiller en évolution professionnelle** » qui assure quant à lui le niveau 2 et/ou le niveau 3

Il peut s'agir d'un Conseiller en Evolution Professionnelle soit :

- Salarié d'Uniformalion,
- Partenaires externes labellisés par Uniformalion
- Partenaires externes déterminés dans le cadre du SPRO

Intérêt : pouvoir intégrer les acteurs régionaux sélectionnés tout en assurant la responsabilité de suivi du process par un réfèrent CEP unique pour le salarié.

## Mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Uniformalion développera tous les partenariats nécessaires avec les autres acteurs du CEP

Exemple :

Avec Pôle Emploi et les Missions Locales :

- pour assurer le « fléchage » des publics demandeurs d'emploi vers Pôle Emploi et les Missions Locales et le « fléchage » des publics salariés reçus par Pôle Emploi et les Missions Locales vers Uniformalion car devant être pris en charge par l'OPACIF Uniformalion.
- Avec le réseau des Fongecif pour assurer le « fléchage » des publics salariés « interprofessionnels » vers les Fongecif et les salariés reçus par le réseau des Fongecif vers Uniformalion car devant être pris en charge par l'OPACIF Uniformalion.
- Avec les autres OPACIF du « hors champ » pour assurer le fléchage des salariés vers le bon OPACIF de référence du salarié.
- Avec l'APEC et le réseau des CAP EMPLOI pour le « fléchage » vers l'opérateur CEP le plus adapté en fonction du besoin du salarié au niveau de sa situation de cadre ou de handicapé.

## Mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP)

### Deux modalités d'intervention

#### Un processus standard :

Le salarié sera pris en charge par un référent CEP et un conseiller qui le suivront tout au long des étapes nécessaires à l'élaboration du projet.

Différentes rencontres seront organisées pour apporter une aide et un accompagnement à :

- La construction et la formalisation du projet
- L'élaboration d'un bilan pour faire progressivement émerger un projet professionnel
- L'appréhension des différents dispositifs de formation

#### Un processus dématérialisé :

Le salarié pourra demander à bénéficier d'un processus CEP « dématérialisé » qui fera l'objet d'un examen préalable de la situation du salarié permettant de déterminer sa capacité ou non à être dans un processus dématérialisé.

## Mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP)

### Des éléments d'ores et déjà capitalisables

Uniformalion peut s'appuyer sur des services d'ores et déjà opérationnels:

- La plateforme d'appels nationale InfoParcours
- Le service de proximité de Régions (rendez-vous en face à face) mis en avant sous la marque InfoParcours +
- Des réunions collectives
- Permanences téléphoniques
- Site internet dédié aux salariés



## Mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP)

### Des éléments à déployer sur le territoire :

- Atelier Projet / Offres de formation catalogue
- Ateliers collectifs (exemple : présentation des métiers de l'Economie Sociale, de la Protection Sociale, de l'Habitat Social...)
- se doter d'une base de données portant sur les données socio économiques nationales et / ou territoriales portant sur l'emploi, les métiers, les compétences, les qualifications, les formations
- Données nécessitant des outils communs d'informations à usage des salariés à développer notamment avec le réseau des CARIF OREF (données des observatoires, données relatives à l'offre de formation devant intégrer les OF de référence des secteurs relevant d'Uniformalion et plus généralement du hors champ).  
Un accord cadre national est en cours d'élaboration avec le réseau des CARIF OREF.
- Accès aux études et travaux des observatoires des branches professionnelles

